

**EMPLACEMENTS RESERVES**

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un cheminement mode doux	5 109 m <sup>2</sup>	Commune
2	Aménagement d'un équipement public (groupe scolaire et périscolaire)	1 240 m <sup>2</sup>	CCPC
3	Aménagement et sécurisation d'une voie modes doux reliant Charly au groupe scolaire	860 m <sup>2</sup>	Commune
4	Aménagement et sécurisation du chemin rural dit de Trévardy	673 m <sup>2</sup>	Commune
5	Aménagement et sécurisation d'une voie modes doux dans Charly	622 m <sup>2</sup>	Commune
6	Aménagement et sécurisation d'une voie modes doux dans Charly	126 m <sup>2</sup>	Commune
7	Aménagement et sécurisation d'une voie modes doux vers le secteur des Moulins	277 m <sup>2</sup>	Commune
8	Aménagement et sécurisation d'une voie modes doux vers le chemin rural des Trepas	79 m <sup>2</sup>	Commune
9	Aménagement et sécurisation d'une voie modes doux reliant St Symphorien à Jussy	1 450 m <sup>2</sup>	Commune
10	Aménagement et sécurisation d'une voie reliant le chemin des Fins de Chez Canard	164 m <sup>2</sup>	Commune
11	Aménagement et sécurisation du carrefour entre l'allée du Champ de Foire et la route de St-Saphirin / Aménagement et sécurisation du parking du cimetière	407 m <sup>2</sup>	Commune
12	Aménagement d'une aire de stationnement public et voie de desserte	846 m <sup>2</sup>	Commune
13	Aménagement d'une aire de stationnement public	18 m <sup>2</sup>	Commune
14	Aménagement d'un locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	377 m <sup>2</sup>	Commune
15	Extension d'une aire de stationnement public	22 m <sup>2</sup>	Commune
16	Aménagement et sécurisation d'une voie modes doux dans le prolongement du chemin rural dit du Pré Dondin, d'une largeur de plateforme de 3 m	346 m <sup>2</sup>	Commune
17	Aménagement d'un jardin public	366 m <sup>2</sup>	Commune

**ZONAGE**

<b>ZONE URBAINE</b>	<b>ZONE NATURELLE</b>
<b>Uhc</b> Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité	<b>N</b> Zone naturelle protégée
<b>Uhh</b> Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel	<b>Ne</b> Secteur équipé à caractère naturel dominant
<b>Uhh1</b> Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement	<b>Nst</b> Secteur de stationnement permanent à caractère naturel
<b>Uxt</b> Zone à vocation dominante d'activités artisanale et touristique	<b>Nt</b> Secteur naturel à vocation d'aménagement touristique et d'installations légères
<b>UE</b> Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipement public et d'intérêt collectif	
<b>UER</b> Secteur à vocation spécifique de gestion du domaine autoroutier	

**EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUhc** Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- AUhh** Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat

**ZONE AGRICOLE**

- A** Zone Agricole
- Ar** Secteur de stockage et de gestion des déchets inertes, à vocation agricole à terme.
- Ast** Secteur à caractère agricole dominant et à vocation de stationnement temporaire

**Autres**

- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Périmètre de mixité sociale
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Secteurs délimités au titre de l'article R.151.37 du CU
- Linéaire de mixité fonctionnelle

**Titres**

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)


**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE  
ANDILLY**

**Plan Local d'Urbanisme  
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE  
Plan de zonage**

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 29/10/2018, approuvant le P.L.U. d'Andilly.

**Monsieur Le Maire,  
Vincent HUMBERT**

PLAN N°3-2a	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3
Mise au point			
<b>territoires d'Andilly</b>	<b>CONCEPTION</b> B.E. - DESSIN SARL CANEL SECOURT - 039441	<b>FOND CADASTRAL</b> Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	<b>MISE A JOUR DU BATI</b> Janvier 2016



### ZONAGE

ZONE URBAINE		ZONE NATURELLE	
UHc	Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité	N	Zone naturelle protégée
UHh	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel	Ne	Secteur équipé à caractère naturel dominant
UHhI	Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.	Nst	Secteur de stationnement permanent à caractère naturel
Uxt	Zone à vocation dominante d'activités artisanale et touristique.	Nt	Secteur naturel à vocation d'aménagement touristique et d'installations légères
UE	Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipement public et d'intérêt collectif	<b>AUTRES</b>	
UER	Secteur à vocation spécifique de gestion du domaine autoroutier	<i>Eléments identifiés au titre de l'article L.113.2 du CU</i> Espace boisé classé	
<b>ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE</b>			
Zone à urbaniser à court ou moyen terme.			
AUHc	Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité	<i>Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU</i> Secteur d'intérêt paysager	
AUHh	Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat	Bâti d'intérêt patrimonial et architectural <i>Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU</i>	
<b>ZONE AGRICOLE</b>			
A	Zone Agricole	Secteur d'intérêt écologique	
Ar	Secteur de stockage et de gestion des déchets inertes, à vocation agricole à terme.	Zone humide Trame végétale	
Ast	Secteur à caractère agricole dominant et à vocation de stationnement temporaire	Corridor écologique	
A titre indicatif :			
	Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)	<i>Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU</i> Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale	
	Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)		

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ANDILLY

### Plan Local d'Urbanisme DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 29/10/2018, approuvant le P.L.U. d'Andilly.

**Monsieur Le Maire,  
Vincent HUMBERT**

PLAN N°3-2b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvé le 29/10/2018	N°1 N°2 N°3	N°1 N°2 N°3
Mise au point			
territoires GEMINAIR	<b>CONCEPTION</b>  B.E. - DESSIN : ANEL, GEOMETRIE : LARDET	<b>FOND CADASTRAL</b> Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2016